

134^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 21 août 2025
PV du CE du 21 août 2025 **Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-énième jour du mois d'août, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Yvonne COMPERE de l'Hôtel SULTANI, la 134^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Le Président du Comité Exécutif commence par souhaiter la bienvenue aux membres puis demande au Coordonnateur national de vérifier le quorum. Après vérification, le Coordonnateur confirme l'atteinte du quorum. Ainsi, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président informe également les membres qu'à la suite du remaniement ministériel intervenu récemment, de nouveaux membres des institutions publiques entrent au Comité.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAINE NYEMBO MBWIZYA**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. SEM Madame Marie **NIANGE NDAMBU**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif, Membre ;
3. SEM Monsieur **Doudou FWAMBA LIKUNDE**, Ministre des Finances, Membre représenté par SEM Madame **Grâce YAMBA KAZADI**, Vice-Ministre
4. Honorable **BASOSHI UIBWE Théophile**, Point focal Assemblée Nationale ;

Entreprises Extractives :

5. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines, Membre ;
6. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
7. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre ;

Société Civile :

8. Monsieur **Alidor KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
9. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
10. Madame **NENE BINTU**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente par visio conférence ;
11. Monsieur **Freddy KASSONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
12. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;

Membres ayant donné mandat :

13. Son Excellence Monsieur **Louis WATUM**, Ministre des Finances, 1^{er} Vice-Président représenté par Monsieur **RAMAZANI LUTUBA Jacques**, Secrétaire Général aux mines ;
14. SEM Madame **ACACIA BANDUBOLA**, Ministre des Hydrocarbures, Membre
15. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE** ;

16. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, a donné mandat à Kasongo Bin Nassor
17. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, représenté par HOLENN Thérèse ;
18. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par Madame Chantal KAMERHE, Conseillère.

Membres absents ou empêchés :

1. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;

Y ont également pris part comme observateurs, Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre du Budget et Madame la Directrice Générale du FNPSS, membres de la la GIZ et ceux de l'Ambassade des Etats-Unis ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC fait lecture de l'ordre du jour. Ensuite, le Président demande aux membres s'ils avaient des amendements ou observations à apporter séance tenante.

Aucune proposition d'ajout, le Président a invité les membres à adopter l'ordre du jour, ainsi présenté :

- (1) **Accueil de nouveaux membres du Comité Exécutif**
- (2) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 29 mai 2025 ;**
- (3) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
 - *Activités réalisées du 30 mai à ce jour.*
 - *Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE :*
 - *Rapport ITIE-RDC 2023 : Cadrage et Rapport ;*
Point sur le recrutement de l'Administrateur Indépendant du Rapport ITIE-RDC 2023
 - *Rapports Thématiques ITIE-RDC : Rapport sur les dépenses sociales et environnementales, Rapport sur l'EMAPE Cuivre et Cobalt, Rapport sur la modélisation de grands projets miniers.*
 - *Rapport Annuel d'Avancement, Exercices 2023-2024 ;*
 - *Projet de Rapport ITIE-RDC sur l'EMAPE, Filière du Diamant des Exercices 2021-2022 ;*
 - *Projet de Rapport ITIE-RDC sur l'EMAPE, Filière du Diamant des Exercices 2023-2024 ;*
- (4) **Présentation du Projet de Rapport de Cadrage ITIE-RDC 2023 validé par les Parties prenantes. (Economie et options)**
- (5) **Présentation du Rapport ITIE-RDC sur l'EMAPE, Filière du Diamant des Exercices 2021-2022**
- (6) **Présentation du Rapport Annuel d'avancement, Exercices 2023-2024**
- (7) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 30 mai au 20 août 2025) ;**



(8) Divers :

- Conclusion du Rapport de la Cour des comptes sur la gestion des Organismes spécialisés dans la gestion de la dotation de 0,3% du Chiffre d'affaires des entreprises minières
- Sécurité des acteurs de la société civile engagés pour la gestion du secteur extractif,
- Communication entre le Secrétariat technique et le collège société civile,
- Finalisation des textes de Gouvernances de la société civile,
- Tenue de la réunion de haut niveau sur l'avenant N°5 au contrat Sicominex.

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Accueil de nouveaux membres du Comité Exécutif

Le Président invite les nouveaux membres du collège Institutions publiques à bien vouloir se présenter individuellement. Ainsi, se sont présentés respectivement, Madame Marie NYANGE NDAMBU, Ministre de l'Environnement, Développement durable et nouvelle économie du climat, Honorable BASOSHI UIBWE Théophile, Point focal Assemblée Nationale, Madame YAMBA KAZADI Gracia, Vice-Ministre des Finances, représentant le Ministre des finances, Monsieur RAMAZANI LUTUBA Jacques et Monsieur Gabriel MBUYI MAJIMBA, Assistant juridique du Directeur de Cabinet du Président de la République. Le Ministre des Mines, Monsieur Louis KABAMBA WATUM étant empêché pour une raison d'Etat n' a pas été présenté.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et les invite à travailler ensemble pour faire avancer la mise en œuvre de l'ITIE.A cet effet, il demande au Coordonnateur de revenir brièvement sur le fonctionnement du Comité Exécutif.

Deuxième point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 29 mai 2025

Le Président demande au Coordonnateur de présenter ledit procès-verbal. Le Coordonnateur précise que le projet de ce document a été transmis aux membres pour revue et que le Secrétariat Technique n'a enregistré aucun amendement.

Le Président demande aux membres s'ils ont des amendements à soulever séance tenante.

Un membre du collège société civile voudrait qu'il soit précisé au 3^{ème} point relatif au cas saillants qu'il s'agit de la société civile impliquée dans le secteur extractif.

Avec ce seul amendement, le Président demande aux membres d'adopter le Procès-Verbal de la réunion du Comité Exécutif du 29 mai 2025.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 29 mai 2025 est adopté.

Troisième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 30 mai au 20 août 2025

Le Coordonnateur National présente ce point et axe son intervention sur ces trois points : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) activités menées sur la période et (iii) Participation à des conférences, séminaires ou forums.




- Concernant l'**élaboration des Rapports ITIE**, le Coordonnateur National donne la situation d'élaboration de différents rapports finalisés ou en cours de réalisation. Il s'agit de : (i) **Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023** dont le projet a été amélioré par les parties prenantes et est soumis au Comité pour examen et adoption, (ii) **Rapports ITIE-RDC** pour lequel on est dans l'attente de la signature du contrat entre le COREF et le Cabinet recruté EnerTEAM, (iii) **Rapport EMAPE – Diamant 2023-2024** dont la signature du contrat avec le Consultant recruté, le Cabinet MAZZARS est intervenue il y a peu, (iv) **Rapport EMA-PE – Diamant 2021 – 2022** qui est présentement soumis à l'adoption du Comité Exécutif, (v) **Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques** élaboré par le Cabinet EnerTEAM dont l'exécution est suspendue momentanément en attendant l'avis de non objection de la Banque sur l'avenant au Contrat, (vi) **Rapport EMAPE – Cu & Co 2022 & 2023** dont le Projet de rapport est en cours d'amélioration par le Consortium ENERTEAM-BICOTIM, (vii) **Rapport d'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales** dont le Projet de Rapport est en cours de finalisation par le Consultant KPMG. Il convient de noter que ces deux Rapports seront disséminés dans le forum de haut-niveau qu'organise la chambre des mines en collaboration avec l'IDAK et l'ITIE à Lubumbashi du 09 au 12 septembre 2025, (viii) **Rapport sur la modélisation fiscale de quelques grands projets miniers** dont la version pré finale élaborée par le Consultant Jonnhy West & Koinon consulting a été partagée avec les entreprises concernées pour requérir leurs améliorations, (ix) **Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN avec les recettes calculées par les Divisions des mines** qui est en cours d'élaboration par le consultant KPMG et (x) **Rapport Annuel d'Avancement 2023 - 2024 dont le projet** finalisé par le ST et amélioré par les parties prenantes est soumis ce jour à l'adoption par le Comité Exécutif.
- S'agissant des **Activités menées du 30 mai au 20 août 2025**, le Coordonnateur revient sur la mise en œuvre à travers l'organisation des ateliers de (i) dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 dans les quatre dernières villes : Isiro, Durba, Kisangani et Bunia ; (ii) Atelier résidentiel de rédaction du projet de Cadrage 2023 ; (iii) Atelier d'amélioration du projet de cadrage 2023 par les parties prenantes dans 8 Pools (Lubumbashi, Kolwezi, Mbujimayi, Bunia, Matadi, Moanda, Kindu et Kinshasa) ; (iv) Atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes sur le projet de cadrage 2023 qui a eu lieu à LUBUMBASHI les 04 et 05 août 2025 ; (v) Atelier d'échanges à Kinshasa, entre les administrations publiques et les entreprises minières pour convenir de l'entité responsable de l'élaboration des synthèses des EIES/PGES ou PAR ; (vi) Poursuite du lancement de la collecte des données du Rapport thématique ITIE sur l'évaluation du niveau de réalisation du FOMIN à Durba ; (vii) Atelier des parties prenantes tenu à Kinshasa pour la présentation et l'amélioration du projet d'Arrêté sur le Registre des Bénéficiaires effectifs et en fin, (viii) l'atelier de renforcement des connaissances techniques des parties prenantes tenu à Kinshasa et à Kolwezi sur la préparation à la prochaine validation de notre pays.
- Quant à la **participation du secrétariat technique à des conférences, séminaires ou forums**, le Coordonnateur mentionne (i) le Séminaire de formation (Casablanca) sur la transition énergétique et décarbonation organisé par le centre CEAC avec l'appui financier de la GIZ/DISM II ; (i) le Séminaire de formation (Casablanca) sur la passation et l'exécution des marchés publics organisé par le centre CEAC avec l'appui financier de la GIZ/DISM II ; (ii) la conférence sur la circularité et innovation dans les matériaux critiques pour une transition énergétique durable et résiliente, organisée par UNUDO : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, (iv) le café de presse et café juridique organisés par le Cadastre minier, portant respectivement sur la transparence et l'assainissement du fichier cadastral ainsi que sur les mécanismes juridiques de réappropriation économique dans le secteur minier et en fin (v) le forum de haut niveau organisé par le CONGO N'EST PAS A VENDRE (CNPAV) sur la justice face à la lutte contre la corruption en RDC.




Débat :

Faisant le constat du dépassement des délais par les consultants dans l'élaboration des rapports thématiques sur les DSE et l'EMAPE Cu-Co, un membre du Collège entreprise et un membre du collège Institutions publiques demandent des éclaircissements au sujet des délais accordés aux consultants pour l'élaboration des rapports ITIE.

Un membre du Collège société civile intervenant en ligne fait observer que le financement des activités est essentiellement fait par les fonds de la Banque mondiale alors qu'il avait été recommandé que ce soit le Gouvernement qui finance les activités du plan de travail de l'ITIE.

Un autre membre du même collège, réagissant au rapport sur la modélisation des grands projets miniers, propose que ledit rapport soit distribué aussi aux entreprises publiques qui sont en JV avec les entreprises concernées afin qu'elles aient le même niveau d'information sur ce rapport.

Le Coordonnateur National a précisé qu'environ six mois se sont écoulés sans financement direct du Gouvernement, et pendant ce temps, l'ITIE a bénéficié d'un appui du projet ENCORE piloté par le COREF/Banque mondiale pour réaliser les activités. Toutefois, il signale qu'il y a quelques semaines le Gouvernement a libéré les fonds nécessaires, ce qui a permis de réaliser notamment quelques activités, régler le fonctionnement et la rémunération des experts du Secrétariat Technique. A propos du projet de l'étude sur la modélisation des grands projets miniers, il indique qu'il sera soumis à toutes les entités impliquées, y compris les entreprises en JV et celles du portefeuille pour leurs améliorations ainsi que le Comité permanent du cadre macro-économique piloté par le Ministère du plan qui est partie prenante.

En ce qui concerne les délais d'élaboration des rapports, il rappelle qu'ils sont bien indiqués dans les TDR et le contrat que signe le consultant. Pour le rapport traditionnel ITIE, les délais sont contraignants en raison des Exigences de la Norme ITIE sur la ponctualité des données ce qui n'est pas le cas forcément pour les rapports thématiques. Toutefois, il fait observer que les rapports thématiques sur les Dépenses Sociales et Environnementales et l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle sont à finaliser à la fin de ce mois afin de permettre leur dissémination lors de l'activité prévue en septembre en collaboration avec la Chambre des mines, l'ITIE et l'IDAK. Le Rapport Annuel d'Avancement (RAA) quant à lui n'a pas non plus des délais contraignants mais il est mieux de l'adopter avant la validation.

A l'issue des précisions apportées par le Coordonnateur National, le Comité Exécutif, après avoir pris en compte la proposition d'un membre du Collège entreprises relative à la détermination des délais liés à la production des rapports, recommande au Secrétariat technique d'élaborer un document retraçant clairement tous les délais pour chacun des Rapports à produire et à adopter avant le 31 décembre 2025.

Instruction :

Le Comité Exécutif charge le Secrétariat Technique de préparer un document reprenant les délais afférents aux Rapports à produire et à adopter avant le 31 décembre 2025.

Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation du Rapport de Cadrage 2023.

Le Coordonnateur National présente le projet amélioré par les parties prenantes et axe son intervention autour de cinq points ci-après : (i) Contexte et méthodologie d'élaboration du rapport de Cadrage 2023, (ii) limitation du cadrage 2023, (iii) éléments clés du cadrage 2023, (iv) contraintes de la publication du rapport et propositions, (v) conclusion.



En plus de l'économie du cadrage tel qu'articulé ci-dessus, le Coordonnateur National soumet deux propositions pour les options à lever quant au taux de couverture de la matérialité et du périmètre des entreprises minières.

Option 1

Réduire le taux de couverture de la matérialité des entreprises minières de 99,70% à 99,00%.

Cette proposition comporte des avantages, entre autres, le gain en termes de Coût-Qualité et Temps ; un échantillon très représentatif de 99%, une analyse obligatoire par l'approche fondée sur les risques (de 1% de déclaration unilatérale), le Périmètre des entreprises minières retenues qui passe de 98 à 68 entreprises dont 61 matérielles et 07 EP. L'ensemble assure un taux de couverture confortable de 99,15%.

Option 2 :

Réduire le taux de couverture de la matérialité des entreprises minières de 99,70% à 95,00%.

Cette proposition comporte des avantages, entre autres, le gain en termes de Coût-Qualité et Temps ; un échantillon très représentatif de 95%, une analyse obligatoire par l'approche fondée sur les risques (de 5% de déclaration unilatérale), le Périmètre des entreprises minières retenues qui passe de 98 à 48 entreprises dont 40 matérielles et 08 EP. L'ensemble assure un taux de couverture confortable de 95,55% d'un périmètre soutenable pour produire le rapport dans les délais sans entacher l'exhaustivité et la fiabilité.

Il suggère que le Comité Exécutif opte pour la seconde proposition en indiquant notamment que ce taux de couverture de 95,55% beaucoup de pays de mise œuvre tels que l'ANGOLA, la Guinée, la Zambie, le Sénégal ont adopté des taux de couverture beaucoup plus bas sans violer les exigences de la norme ITIE sur l'exhaustivité et la qualité des données des rapports ITIE.

Débat :

Un membre du Collège société civile intervenant en ligne dit que le Coordonnateur National de l'ITIE a toujours rappelé que le Rapport ITIE est une photographie du secteur. Il dit qu'on ne peut pas cautionner les mécanismes qui rendent la tâche facile au Secrétariat mais qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires afin que toutes les entreprises déclarent et celles qui ne déclarent pas soient sanctionnées. Il pense que réduire le périmètre aux seules grandes entreprises n'est pas bonne pratique pour l'ITIE-RDC.

Un autre membre du même collège intervenant en ligne revient sur les pourcentages des taux de couverture en indiquant que l'environnement de la RDC n'est pas le même que les autres pays de la mise en œuvre qui ont adopté des taux variant de 82% à 92% d'autant plus que la RDC a beaucoup de petites entreprises qui sont importantes selon leur emplacement provincial dans le pays. Il souligne la différence de considération suivant les provinces, une entreprise de moindre taille dans une province peut être considérée comme grande dans l'autre. Il revient sur trois points qu'il estime nécessaire de faire figurer dans le cadrage, à savoir, une explication sur la nature des contrats signés entre Kisenge Manganèse et des partenaires sur l'exploitation des remblais ; l'intégration dans le périmètre des flux des frais techniques perçus par la DRP de LUALABA à chaque processus de délocalisation des communautés et en fin, les frais perçus par la commission provinciale d'instruction des cahiers des charges au Lualaba.

Un autre membre du même collège intervenant en ligne, voudrait savoir à quel moment sont apparues les contraintes pour l'obtention des données des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu d'autant que les chefs-lieux de ceux deux provinces sont passées sous occupation rebelle en janvier et février 2025 alors que les données de 2023 devaient être déjà disponibles au niveau par exemple

de l'IGF qui assurait le contrôle avant l'occupation. Elle voulait également savoir quelles sanctions sont prévues pour les entreprises qui ne déclarent pas et combien d'entreprises ont atteint le seuil de matérialité. En fin, quel est le mécanisme mis en place pour s'assurer que les données financières des entreprises sont vérifiées.

Répondant à cette série de préoccupations, le Coordonnateur National a précisé qu'aucune entreprise n'est à exclure dans le Rapport ITIE-RDC 2023 d'autant plus que la méthodologie adoptée permettra à ce que les entreprises qui ne sont pas dans le périmètre de conciliation soient prises en compte dans le périmètre de déclaration unilatérale et l'Administrateur indépendant en fera une analyse fondée sur les risques comme prévu dans la Norme 2023.

Il importe de préciser que l'allusion faite à d'autres pays de mise en œuvre ne veut pas dire qu'on ignore le contexte de la RDC mais c'est pour éclairer la décision du Comité Exécutif avec des éléments suffisamment informés.

Au sujet de la sanction, la dizaine des entreprises qui avaient failli à déclarer doivent être contactées et sanctionnées selon le processus mis en place au Secrétariat Général des mines et la DGRAD.

S'agissant des données des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu bien qu'elles concernent la période de 2023 mais c'est pendant la période trouble que la collecte a été lancée, ce qui justifie toute la difficulté d'avoir ces données.

Quant aux flux du Lualaba, il faut noter qu'ils seront pris dans les autres flux significatifs.

Dans la suite, un membre du collège société civile demande si les propositions faites ne s'écartent pas des Exigences de la Norme. Il dit qu'au cas où cette proposition respecte la Norme il pense que le Comité Exécutif peut examiner cette proposition en étant réaliste et pragmatique pour prioriser les propositions qui sont données. Est-ce que l'information de 95,55% peut permettre d'avoir la photographie du secteur. Dans le même sens, un autre membre du même collège dit que si l'Angola a pris un taux de couverture de 92% est-ce qu'il y aurait du mal à ce que le pays puisse avoir un taux de couverture de 95%.

Un membre du Collège entreprises, dit qu'au niveau de l'atelier de mise en commun à Lubumbashi, les parties prenantes ont abordé suffisamment cette question et qu'il serait important de se consacrer sur la réalité et non sur le réalisme d'autant plus que le plus important c'est d'avoir la qualité de l'information dans le temps et s'assurer que l'option à lever ne puisse pas violer la Norme. Au sujet des sanctions contre les entreprises qui n'ont pas respectées leurs obligations c'est bon mais il faut aussi plus de sensibilisation des entreprises.

Un autre membre du Collège des entreprises rappelle que le pays avait été disqualifié en 2012 à cause de la fiabilité et de l'exhaustivité. Il voudrait être rassuré que l'option à lever par le Comité Exécutif en retenant le taux de couverture des entreprises à 95% ne va pas compromettre l'avenir du pays lors de la validation. Pour le cas de Kisenge Manganèse, il propose qu'il fasse objet d'une étude thématique plutôt que d'être abordé dans un Rapport de cadrage. Au sujet des frais de délocalisation, c'est une charge des miniers à ne pas confondre avec un flux spécifique payé à l'Etat. En fin, beaucoup d'entreprises minières ne sont pas connues au niveau de leur chambre et pense qu'il est important que celles-ci soient identifiées même à travers une déclaration unilatérale.

Le Coordonnateur National précise au sujet des déclarations unilatérales que celles-ci sont faites par les entités étatiques voilà pourquoi les grands efforts seront orientés vers les entités de l'Etat. Au sujet des contrats, la Norme exige que tous les contrats soient publiés, et il de soi que celui de Kisenge-Managanèse devra être publié.

Quant à l'exhaustivité et la fiabilité, Coordonnateur National a insisté que le rapport contient 100% des entreprises et précisé qu'il y a le périmètre des entreprises de conciliation et un périmètre des entreprises de déclaration unilatérale qui feront respectivement objet de rapprochement et d'analyse fondée sur les risques.




Le Secrétaire Général aux mines a, quant à lui, confirmé qu'il y a effectivement un problème d'identification de certaines entreprises minières, en particulier celles qui sont en phase des recherches dont les bureaux de représentation sont difficiles à localiser.

Un membre du collège gouvernement, estime qu'il est nécessaire d'inviter aux réunions de l'ITIE l'Autorité de Régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) d'autant plus que parmi les entreprises minières il est possible de trouver celles qui évoluent sous-couvert de la sous-traitance. Il voudrait également être éclairé sur la demande de 26 semaines sollicitées par l'AI mais également sur la certification des données des établissements publics tels que le FOMIN, l'ACE ou le FONAREV.

Le Coordonnateur National a apporté des éclaircissements, entre autres sur les études thématiques qui sont envisagées sur la situation des titres dits dormants ou encore sur les entreprises détenant des PR et PE pendant plusieurs années sans pour autant effectivement exécutées des travaux.

Au sujet de la certification, il a rappelé que c'est à la Cour des comptes qu'il a été confié la mission de certifier les données des Provinces, des ETD et des DOT tandis que l'IGF aura la mission de certifier les données des Régies financières nationales. Quant aux Etablissements publics, la fiabilisation sera faite selon le même mécanisme prévu comme pour les entreprises tel que décrit dans le Cadrage à adopter.

Un membre du Collège entreprises rebondit à propos de la société Kisenge Manganèse, que celle-ci était à l'arrêt depuis plusieurs années et l'exploitation qui se fait maintenant avec des partenariats porte sur des stocks des remblais.

Un membre du collège société civile voudrait savoir s'il existe une liste dite des petites entreprises d'autant plus que ces sont-elles qui créent des problèmes et qu'il faille en savoir plus. Voilà pourquoi il est d'avis qu'une étude thématique sur ces entreprises serait une très grande avancée. Sans esquiver la question de l'exhaustivité.

Sur la société Kisenge Manganèse Kisenge, bien qu'il s'agit d'un stock des remblais mais il est toujours important de savoir sur base de quel contrat cette exploitation s'effectue, d'où la nécessité d'envisager une étude spécifique à cet effet.

Après échanges des vues, les membres ont donné leur accord pour l'option qui offre une opportunité intéressante au pays en termes coût- qualité et de l'exhaustivité du Rapport. Aussi, il faut envisager l'étude thématique sur toutes les petites entreprises minières afin de mieux appréhender cette question.

Résolution :

Le Comité Exécutif adopte le cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023 avec un taux de couverture des entreprises de 95,55%.

Résolution :

Le Comité Exécutif décide :

- ***de mener une étude thématique sur les entreprises minières de petite taille.***
- ***de mener une étude thématique sur l'exploitation minière de la société KISENGE-MANGANESE.***



Cinquième point à l'ordre du jour : Présentation du Rapport ITIE-RDC 2021-2022 sur l'EMAPE, Filière Diamant

Le Coordonnateur National a axé la présentation du Rapport ITIE-RDC 2021-2022 sur l'EMAPE, filière Diamant autour de cinq points ci-après : (i) Contexte et enjeux de l'intégration de l'EMAPE, (ii) Périmètre et limitations, (iii) chaîne d'approvisionnement, (iv) Chiffres clés du Rapport, (v) Constats et recommandations.

Débat :

Un membre du Collège entreprises estime que le Rapport est incomplet parce qu'il ne démontre pas la contribution du secteur artisanal sur le plan social. Il relève que l'activité artisanale non seulement dégrade l'environnement mais sa contribution notamment en termes de création d'emplois, de l'amélioration des conditions ne se voit pas sur terrain.

Un membre du Collège société civile recommande que ce Rapport ressorte clairement les sites qui sont exploités par les coopératives et ceux qui sont exploités autrement par des PPE pour la plus part. Il pense qu'il faut un plaidoyer pour que les titulaires des droits concédés accordent une place pour les artisans notamment à cause de l'absence des ZEA viables pour les artisans.

Au regard des questionnements notamment sur le travail des enfants dans les mines artisanales ou encore sur la création de l'emploi généré par le secteur artisanal, le Comité Exécutif décide de soumettre le projet de rapport au consultant pour qu'il apporte des clarifications avec des soubassements des déclarations qu'il a avancés dans le projet de rapport.

Un membre du collège société civile est revenu sur la question des dépenses sociales des entreprises minières en informant que la chambre des mines en collaboration avec l'IDAK et l'ITIE organisent à Lubumbashi un atelier de haut niveau pour aborder froidement toutes ces questions y compris la question de l'envahissement des sites miniers par les artisans afin de se rendre compte de la non seulement de la contribution des entreprises minières au développement local mais aussi faire participer le Ministère du plan qui a la charge d'éclairer sur la cohérence des différents outils et plans de développement national et local.

Le Président du Comité dit que cette activité tombe à point nommé et le Ministère du plan sera honoré d'y participer d'autant plus qu'il a fait le constat que différents PDL peinent à être financés alors que beaucoup de moyens existent mais qui ne sont pas utilisés aux besoins réels de la communauté en termes, entre autres de la réhabilitation des routes, de la suffisance alimentaire etc.

Au sujet des enfants dans les mines, le Président informe les membres qu'après avoir constaté qu'il y a des organisations qui amplifient la situation pour des raisons inavouées et parfois partisans, il a été mis sur pied une commission au sein du Ministère du Plan qui mène un travail pour déterminer des statistiques réelles et fiables sur la situation des enfants dans les mines.

Résolution :

Le Comité Exécutif décide de renvoyer au Consultant le Rapport ITIE-RDC EMAPE, Filière Diamant 2021-2022 pour des clarifications au sujet des déclarations avancées sur le travail des enfants dans les mines, sur les emplois et sur la contribution sociale de l'exploitation artisanale.

Sixième point à l'ordre du jour : Rapport annuel d'avancement, Exercices 2023-2024

A l'issue de la présentation faite par le Coordonnateur National du Rapport Annuel d'Avancement couvrant les Exercices 2023 et 2024 en indiquant qu'il a été élaboré en conformité avec l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE, notamment la consultation et l'évaluation du Plan de Travail. Le Président le soumet au Comité Exécutif pour adoption.




Résolution :

Le Comité Exécutif adopte le Rapport annuel d'avancement, Exercices 2023-2024.

Septième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 30 mai au 20 août 2025

Le Coordonnateur National rappelle que la situation financière telle que contenue dans le document intitulé « ***Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC*** » a été transmis à chaque membre.

Débat :

Un membre du Collège entreprise constate qu'il y a une provision suffisante dans la caisse et tient à féliciter le Gouvernement pour cette mise à disposition des fonds et à l'encourager sur cette voie. Le Vice-Ministre du budget, invité par le Président, a demandé séance tenante au Comité de réactiver la procédure pour la provision du deuxième semestre.

Un membre du Collège société civile intervenant en ligne fait observer que la rubrique « Location véhicule » a coûté près de 25.000USD pour le premier semestre et se demande pourquoi est-ce qu'il ne faudrait pas économiser sur la durée et acquérir un véhicule plutôt que de recourir à la location. Il voudrait également savoir les frais des Avocats avaient été payés pour quelle fin ?

Le Coordonnateur National a apporté des éclaircissements en relevant que pour lancer l'appel d'offres pour l'acquisition notamment d'un véhicule, cela exige que l'entité puisse justifier des disponibilités. Ceci veut dire que maintenant il sera possible de lancer un marché pour acquérir un véhicule essentiellement pour l'antenne de Lubumbashi.

Pour les frais des Avocats, il y a quatre ans les dossiers étaient gérés et les Avocats qui avaient travaillé pour le compte de la République ont été désintéressés à partir du moment où l'argent était disponible.

Aucun autre commentaire n'ayant été soulevé, le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 30 mai au 21 août 2025.

Huitième point à l'ordre du jour : Divers

Un membre du collège société civile intervenant en ligne a introduit les points inscrits dans le divers comme suit :

- Sur la sécurité des acteurs de la société civile engagés pour la gestion du secteur extractif ;
- Sur la communication de la société civile avec le secrétariat technique en recommandant que le ST puisse désormais communiquer avec ses représentants au CE.
- Finalisation des textes de Gouvernances de la société civile.
- Sur le financement des activités qu'il dit n'est toujours pas en faveur du pays. Voilà pourquoi, il demande que ça soit le Gouvernement qui finance pour entre autres, permettre à la société civile de finaliser ces textes de gouvernance.
- Sur la réunion de haut niveau sur l'Avenant 5 : il faut relancer le débat sur l'organisation de cette activité pour permettre d'avoir une information fiable.

Appuyé par un autre membre du même collège qui est revenu sur le rapport de la cour des comptes dont les observations notamment les pratiques abusives des entreprises minières qui ne communiquent pas leurs vrais chiffres d'affaires ou encore quelques détournements au sein des DOT. De même, la tutelle du Comité de supervision qui a l'incapacité de vérifier les données financières communiquées, ou encore qui ne sanctionnent pas les contrevenants.

Il invite le ministère des mines et celui des affaires sociales de réagir à ce rapport de la cour des comptes et à engager de sanctions contre les entreprises.

Par la suite, un autre membre du collège intervenant en ligne est revenue sur la question de la quotité de la redevance minière revenant aux ETD en insistant que le Comité Exécutif puisse avoir un regard sur sa traçabilité autant que sur celle du FOMIN et du FONAREV.

Le Coordonnateur National propose en ce qui concerne le rapport de la Cour des comptes que cette dernière soit invitée en tant qu'organe attitré pour éclairer la lanterne du Comité Exécutif.

Un membre du collège entreprises rectifie en précisant que la DOT n'est pas gérée par les entreprises mais plutôt par les organes spécialisés installés à cet effet et qu'il est erroné que la société civile recommande des sanctions aux entreprises qui pourtant ne la gère pas. Il dit qu'il serait important de se focaliser plutôt sur ce à quoi est affecté effectivement l'argent qui est mis à la disposition autant des DOT du FONAREV que du FOMIN et des ETD etc.

Il insiste en relevant une fois de plus toute la raison d'être de ce haut forum organisé par la chambre des mines, l'IDAK et l'ITIE qui se tiendra à Lubumbashi au mois de septembre et qui abordera toutes ces questions.

Avant de clôturer la réunion, le Président remercie tous les membres et les invite à continuer à travailler sur la mise en œuvre de ce processus ITIE pour le bien du pays.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 15h03', la réunion a pris fin à 18h17'.

Fait à Kinshasa le 21 août 2025

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO



Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA



Président du Comité Exécutif